

## Règlement du concours de dessin – Convention Manga-Creil 2026

### ARTICLE 1 : Présentation du concours et organisateur

Dans le cadre de l'organisation de la Convention Manga Creil, les médiathèques de Creil organisent un concours de dessin manga le dimanche 31 mai 2026 de 13h à 16h dans le hall de La Faïencerie de Creil. Cet événement, gratuit, est ouvert à tous, de 8 à 16 ans. Il est destiné à faire découvrir et valoriser les talents des jeunes passionnés de la culture asiatique et du Manga.

### ARTICLE 2 : Calendrier du concours

Le Concours se déroulera dans le hall de La Faïencerie de Creil.

Ouverture du concours : dimanche 31 mai 2026 13h

Clôture du concours : dimanche 31 mai 2026 16h

Remise des prix : dimanche 31 mai 2026 17h30

### ARTICLE 3 : Conditions de participation

Les inscriptions sont ouvertes du 28/04/2026 au 30/05/2026 inclus.

L'inscription et la participation à ce concours dessin manga sont gratuites.

Nombre de places : 20 participants.

Condition : être âgé d'au moins 8 ans le jour de l'animation. Ce concours est ouvert à toutes les personnes physiques fréquentant l'évènement, à l'exclusion des employés municipaux, des membres du jury et leur famille. Les dessinateurs, illustrateurs professionnels et exposants sont exclus de ce concours.

Les participants à ce concours dessin Manga Creil s'inscrivent à titre individuel dans l'une des deux catégories suivantes :

Catégorie 1 : pour les 8-12 ans

Catégorie 2 : pour les 12-16 ans

Une seule participation par personne est acceptée.

Le dessin présenté dans le cadre du concours devra comporter la mention suivante : « *Concours dessin Manga Creil 2026-nom-prénom* »

### ARTICLE 4 : Modalités d'inscription

Les participants individuels qui concourent devront s'inscrire auprès des médiathèques de Creil, par téléphone, par mail, ou sur place.

### ARTICLE 5 : Composition du jury et critères de sélection

Un jury paritaire sera constitué pour sélectionner les dessins.

Sous la présidence de l'illustratrice Sinath Bou, il sera composé de 3 membres.

Le jury aura pour mission de sélectionner les dessins des candidats présentés de façon anonyme.

Les dessins seront jugés sur :

- ✓ Le respect du thème
- ✓ La pertinence du sujet
- ✓ La qualité du dessin
- ✓ L'originalité

Le jury opérera une sélection des dessins retenus pour ce concours.

La désignation des lauréats se fait par un vote à la majorité. La voix du président du jury est prépondérante en cas d'égalité.

Les candidats s'engagent à respecter la décision du jury, qui sera irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier. Aucun recours n'est possible.

### **ARTICLE 6 : Attribution des prix**

Pour chacun des deux niveaux, la valeur des prix se détaille comme suit :

#### **Catégorie 1 : pour les 8-12 ans**

- 1<sup>er</sup> prix : valeur 40€
- 2<sup>e</sup> prix : valeur 25€
- 3<sup>e</sup> prix : valeur 15€

#### **Catégorie 2 : pour les 12-16 ans**

- 1<sup>er</sup> prix : valeur 40€
- 2<sup>e</sup> prix : valeur 25€
- 3<sup>e</sup> prix : valeur 15€

Les lots ne sont ni repris, ni échangés et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces.

### **ARTICLE 7 : Proclamation des résultats**

Une cérémonie de remise des prix ouverte au public se tiendra à La Faiencerie le dimanche 31 mai à 17h30 avec l'ensemble des participants au concours.

### **ARTICLE 8 : Droits d'auteurs et cession de droits**

Toute participation au concours de dessin engage les candidats à autoriser la publication et l'utilisation de leur prénom, nom de famille, nom de commune de résidence et image (photo), sur tous les supports de communication de la commune de Creil, la presse et renoncent expressément à tous droits et indemnités à ce titre.

### **ARTICLE 9 : Responsabilité**

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être mise en cause si, pour un cas de force majeure ou indépendante de sa volonté, le concours dessin devait être modifié ou annulé.

### **ARTICLE 10 : Règlement du jeu**

Le règlement sera affiché dans le hall de La Faiencerie dès le 28 avril 2026. Il sera également mis à la disposition des participants, sur simple demande, à la Médiathèque Antoine Chanut.

### **ARTICLE 11 : Publication et autorisation d'utilisation des données personnelles**

La participation à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et la vérification éventuelle, par l'organisateur, des renseignements fournis par le participant.